

Rapport annuel 2025

sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport présenté par André BIDAUD lors du Conseil Syndical du 13.10.2026

Suivez-nous sur : www.sictomsudallier.fr
contact@sictom-sud-allier.fr

Panneau Pocket

SICTOM SUD-ALLIER

LE CADRE REGLEMENTAIRE

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Il est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Par ailleurs, les évolutions réglementaires récentes (décret n°2015-1827) supposent de modifier certains des indicateurs à intégrer dans le rapport.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est ainsi un outil d'information et de transparence. En ce sens, il doit obligatoirement comprendre un ensemble d'indicateurs techniques et financiers permettant d'atteindre ces objectifs d'information et de transparence.

SOMMAIRE

PARTIE 1 – Les faits marquants 2025

PARTIE 2 – Les indicateurs techniques

01. Le contexte..... p. 7
02. La collecte des déchets ménagers et assimilés..... p. 10
03. La collecte des déchets non ménagers..... p. 22
04. Le bilan des déchets collectés par le SICTOM..... p. 23
05. Le traitement des déchets..... p. 24
06. Les impacts environnementaux et sanitaires..... p. 28
07. L'emploi et les conditions de travail..... p. 30
08. La communication et les relations avec les usagers..... p. 32
09. La prévention des déchets..... p. 35
10. Evolutions..... p. 39

PARTIE 3 – Les indicateurs économiques et financiers

01. Les modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets..... p. 41
02. Le budget, le coût du service et le financement..... p. 43

ANNEXES

Partie 1

LES FAITS MARQUANTS 2025

Chiffres clés 2025

112 Agents titulaires – 2 contractuels
13 remplaçants permanents – 24 intérimaires ETP (CDG)

Ordures ménagères : 188 kg/habitant
Collecte sélective (emballages + papiers + cartons) : 65 kg/habitant
Verre : 36 kg/habitant
Déchetterie : 334 kg/habitant / 280 768 entrées
Objets encombrants/épaves : 1,9 kg/habitant
Biodéchets : 6 kg/habitant
Erreurs de tri : 8,4 kg/habitant

1 491 902 KM parcourus
620 646 LITRES DE GASOIL consommés

Des sacs transparents pour la collecte des ordures ménagères

A partir du mois de mai 2025, une expérimentation a été menée sur 29 communes du territoire, soit près de 10 000 usagers. L'objectif étant de rationaliser et d'optimiser les services, les fréquences de collecte ont été optimisées pour s'adapter à l'évolution de notre production de déchets. Les bacs jaunes sont ramassés tous les 15 jours, en alternance avec les ordures ménagères. Pour ces dernières, chaque foyer a été doté de sacs transparents et d'un bac normé. Les ramassages s'effectuent grâce à une benne robotisée. Afin d'alléger le poids de la poubelle noire, les composteurs individuels sont toujours proposés gratuitement, accompagnés d'une formation. En complément, le déploiement des sites de compostage partagé et de bornes dédiées au tri des déchets alimentaires se poursuit pour permettre à chacun d'avoir une solution de tri à proximité de son domicile.

Cette première campagne d'optimisation a porté ses fruits puisque nous constatons :

- 55% d'ordures ménagères collectées, soit une moyenne de 90 kg/habitant contre 180 kg sur les zones non optimisées.

+ 30% de collecte sélective avec de nouveaux trieurs et davantage d'emballages et papiers triés.



Partie 2

LES INDICATEURS TECHNIQUES

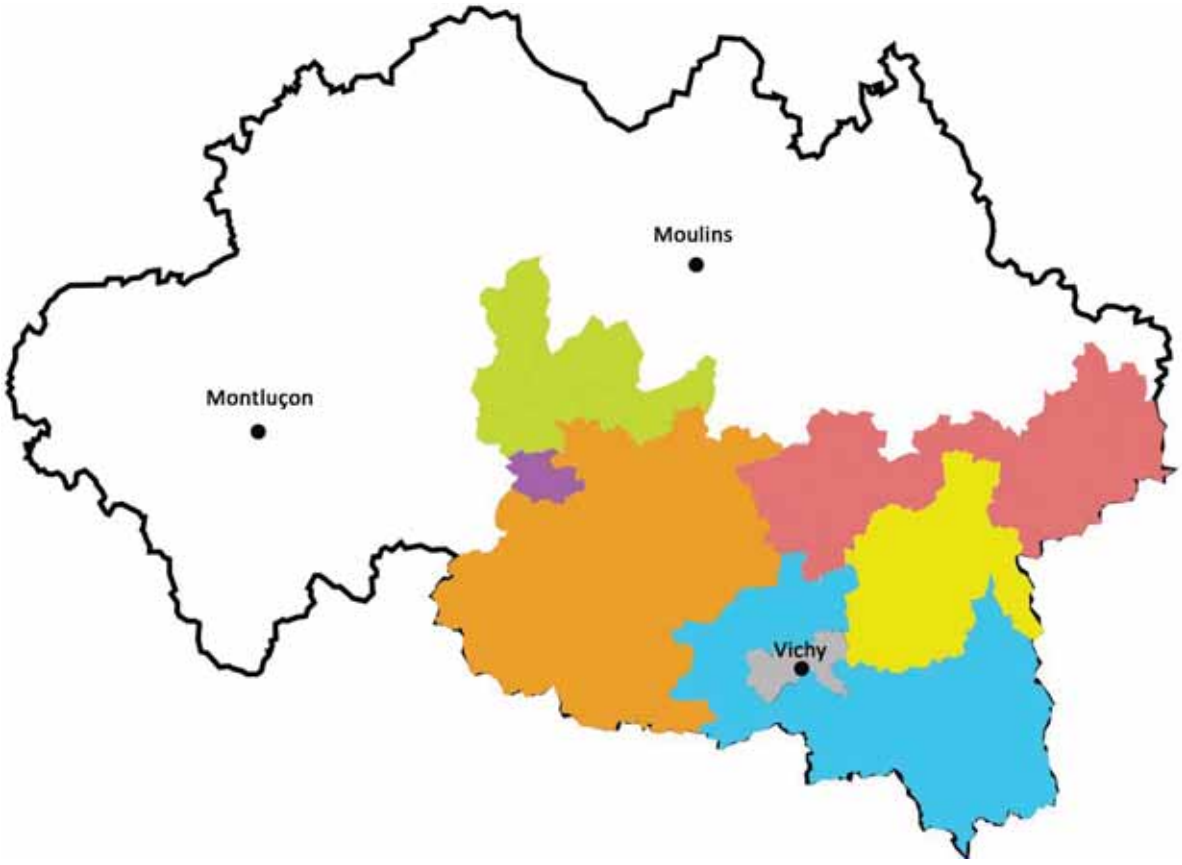
01. LE CONTEXTE

01.1. Présentation du périmètre

Le SICTOM Sud-Allier exerce sa compétence de service public de collecte des déchets depuis avril 1982 dans le sud du département de l'Allier.

Le SICTOM Sud-Allier regroupe désormais **149 communes** et compte **99 697 habitants** (population totale) dont 1 884 habitants avec les EHPAD.

Le SICTOM Sud-Allier collecte et traite les déchets ménagers et assimilés sur 136 de son territoire, les 13 communes adhérentes de l'ancienne CC Le Donjon Val Libre conservant leur service de collecte et traitement existant qui est toujours assuré par SITA-SUEZ.
Selon le type de collecte, le syndicat assure cette mission par ses propres moyens (en régie), ou en la confiant à des tiers.



Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne 59 communes
Communauté d'Agglomération Vichy Communauté 36 communes
Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire 27 communes
Communauté de Communes Pays de Lapalisse 14 communes
Communauté de Communes Bocage Bourbonnais 12 communes
Communauté de Communes Commentry Montmarault Néris les Bains 1 commune

01.2. Equipements



- ✓ Une **Unité de Valorisation Energétique des Ordures Ménagères** (UVE) à Bayet, exploitée par délégation de service public par LUCANE
- ✓ **15 déchetteries** gérées par le SICTOM Sud-Allier
- ✓ Une **Installation de Stockage de Déchets Inertes** (ISDI) à Gannat, gérée par le SICTOM Sud-Allier
- ✓ Divers équipements implantés à Bayet : un quai de transfert pour la collecte sélective, une case pour le stockage des emballages en verre, une plateforme pour le stockage des végétaux collectés en déchèteries et dans l'attente de leur broyage puis de leur transfert en plateforme de compostage

01.3. Fonctionnement institutionnel

Le SICTOM Sud-Allier est administré par un Comité Syndical composé de 149 délégués (et 149 suppléants) désignés par les collectivités adhérentes.
Ils ont pour mission de relayer les décisions du SICTOM auprès des habitants de leur commune. Ils prennent part au vote pour toutes les décisions (budget, actions, tarifs...).

Le Comité Syndical est l'instance au sein de laquelle sont prises toutes les décisions concernant le SICTOM Sud-Allier. Il définit la politique du syndicat, vote le budget et décide des travaux à mettre en œuvre.
Le bureau est composé de 14 élus : 1 Président, 3 Vice-Présidents, 10 membres. Par ailleurs, 5 commissions et plusieurs groupes de travail sont formés pour préparer le travail du bureau et du Conseil Syndical.

Le SICTOM Sud-Allier est enfin représenté au sein de diverses instances telles que la Société Publique Locale Allier Tri, la Commission de Suivi de Site, l'association AMORCE.

Le Président et les 3 Vice-Présidents

Le Président prépare et exécute les décisions du Comité Syndical. Il ordonne et prescrit les dépenses. Il est assisté dans ses missions par 3 Vice-Présidents.



André BIDAUD
Président du SICTOM Sud-Allier
Maire de Chantelle

"Je suis partisan du changement dans la continuité, en prenant exemple sur Pierre COURTADON dont la devise était "rassembler et non diviser", en étant à l'écoute des 100 450 usagers de nos 149 communes et de nos 122 agents.

Après avoir intégré le Bureau en 1998, j'ai connu les importantes remises aux normes du SICTOM et ma petite expérience en tant que Vice-Président aux côtés de Pierre COURTADON me permet de concilier les attentes des agents et des usagers ainsi que les impératifs financiers."

3 Vice-Présidents vont l'accompagner durant ce mandat :



Claire MATHIEU-PORTEJOIE
1ère Vice-Présidente
Maire de Jenzat
En charge du personnel



Jacques BLETTERY
2ème Vice-Président
Maire de St Nicolas des Biefs
En charge des finances



Bernard DEVOUCOUX du BUYSSON
3ème Vice-Président
Maire de Broût-Vernet
En charge de la prévention des déchets et de la collecte sélective

Le Bureau Syndical

Le Bureau se compose du Président, des 3 Vice-Présidents et de 10 membres. Il peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité Syndical. Le Bureau se réunit régulièrement pour préparer les comités syndicaux, débattre des orientations du Syndicat et prendre des décisions. Les membres du Bureau sont :



Michel BONNEFILLE
Ebreuil



Jacques de CHABANNES
Lapalisse



Frédéric DUPONT
St Germain des Fossés



Franck GONZALES
Charmeil



Alain LASSALLE
Le Breuil



Michel MAITRE
Rongères



Eddy NOCART
St Yorre



Noël PLANE
Gannat



Henri PUJOS
Sorbier



Roger VOLAT
St Pourçain sur Sioule

02. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

02.1. Organisation du service de collecte

TYPE DE DECHETS	FREQUENCE COLLECTE	CAS GENERAL	CAS PARTICULIERS
Ordures ménagères	1 fois tous les 15 jours à 1 fois/sem.	Porte à porte	Bacs de regroupement sur les secteurs où le porte à porte n'est pas réalisable
Emballages ménagers + cartons et papiers	1 fois tous les 15 jours ou toutes les 3 semaines	Porte à porte	Bacs de regroupement ou apport volontaire sur les secteurs où le porte à porte n'est pas réalisable
Verre	-	Apport volontaire	Porte à porte avec des conteneurs 1m^3 sur roues pour certains professionnels
Déchets alimentaires	1 fois par semaine	Apport volontaire	23 communes concernées
Végétaux	-	Déchèteries	-
Encombrants et épaves automobiles	Collecte 1 fois/an pour chaque commune, sur inscription en mairie	Porte à porte	-
Autres déchets (DEEE, ferrailles…)	-	Déchèteries	-
Déchets des professionnels (Redevance Spéciale)	1 fois/sem.	Porte à porte	Fréquences de collecte pouvant être variable selon les professionnels

02.2. La collecte des ordures ménagères et assimilés

Les ordures ménagères et assimilés (OMA) comprennent les ordures ménagères résiduelles (OMR) et les emballages et papiers.

02.2.1. Collecte des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont constituées par tout ce qui reste lorsque les déchets ont été triés (compostage, collecte sélective, colonnes à verre, bornes textiles et déchetteries).
Ne sont pas compris dans la dénomination OMR :

- Les déblais, gravats, décombres de toute nature provenant de l'exécution de travaux,
- Les déchets contaminés provenant des établissements médicaux, paramédicaux et des professionnels libéraux,
- Les déchets d'activités de soins,
- Les déchets issus d'abattoirs,
- Les déchets spéciaux qui en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif ne peuvent pas être éliminés par les mêmes traitements que les ordures,
- Les objets encombrants qui, en raison de leur dimension ou de leur poids ne peuvent pas être évacués lors de la collecte des ordures ménagères.

Organisation

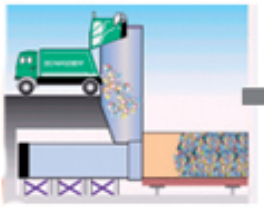
PRÉ-COLLECTE	COLLECTE	TRAITEMENT

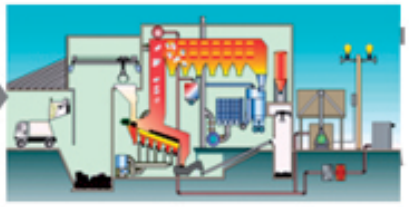




18 747 T

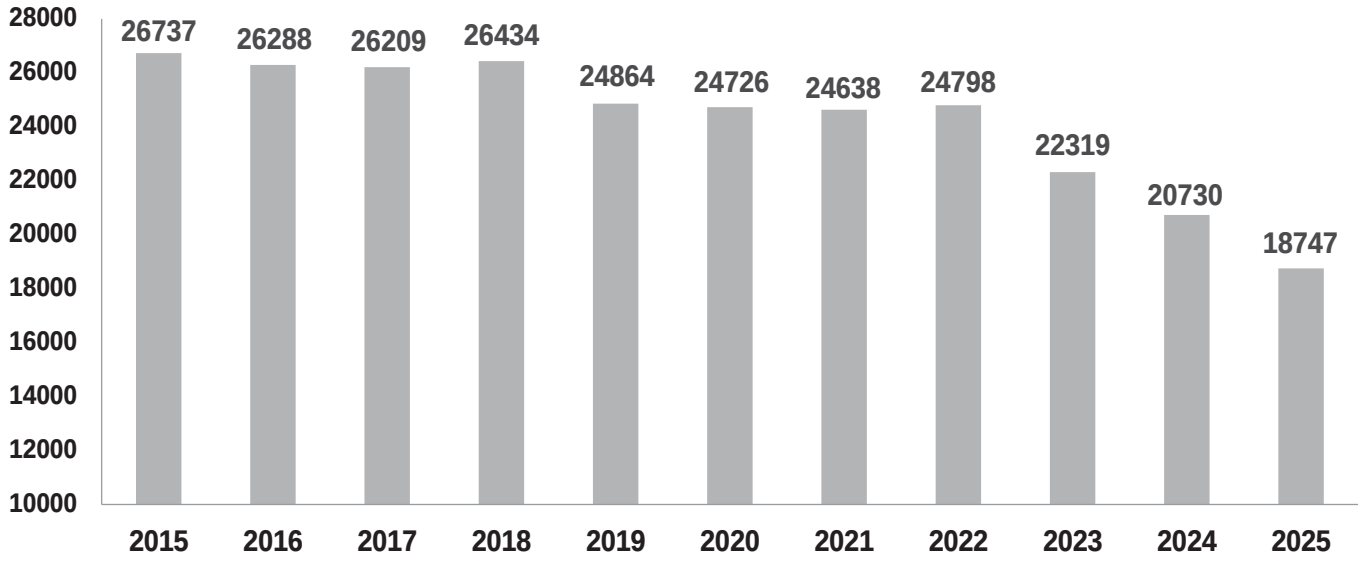






soit 34% du tonnage total traité par l'unité d'incinération

Evolution des quantités d'ordures ménagères collectées



>>> Entre 2015 et 2025, la baisse des tonnages d'OMR collectées sur le territoire s'élève à 30%.

>>> En 2025, nous enregistrons une moyenne de 188 kg/hab.

>>> Nous estimons la quantité de Déchets d'Activités Economiques (DAE) présents dans les OMR à 1735 tonnes en 2025, soit 17 kg/hab. Soit une moyenne estimée de 171 kg/hab. hors DAE.

Sur le plan régional, la moyenne est de 202 kg/hab. en 2024 (données ORDEC AuRA 2026 sur données 2024).
Sur le plan national, la moyenne est de 223 kg/hab en 2024 (données MODECOM 2024 ADEME).

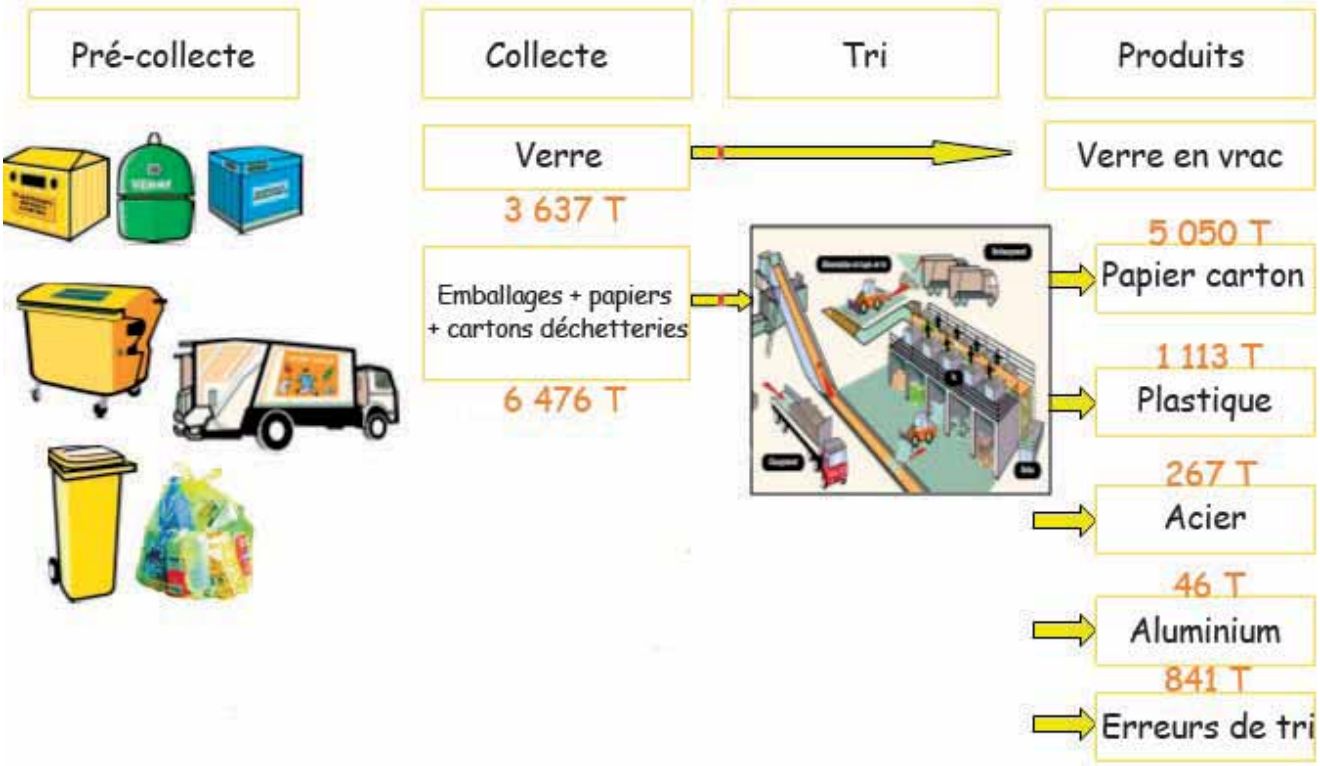
02.2.2 Collecte des emballages ménagers, papiers et cartons

Les matériaux recyclables concernés par la collecte sélective des emballages ménagers recyclables (EMR) et papiers-cartons sont les suivants :

- Tous les papiers (journaux, magazines, revues, prospectus, enveloppes, catalogues…),
- Cartons et cartonnettes d'emballages,
- Bouteilles et flacons en plastique, pots, barquettes, films et sacs plastiques,
- Briques alimentaires,
- Emballages métalliques en acier et aluminium.

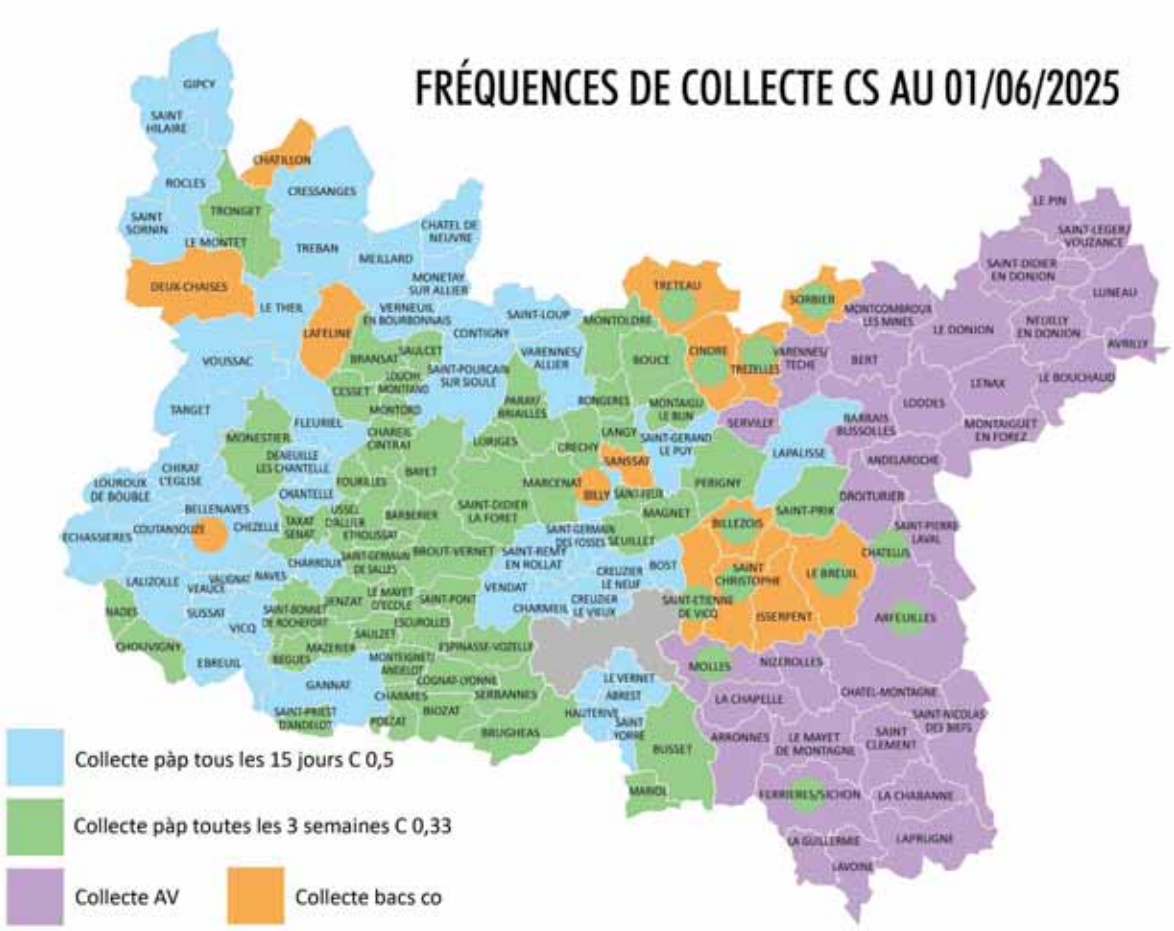
Les emballages en verre (bocaux, bouteilles et pots) sont quant à eux uniquement collectés en apport volontaire dans les colonnes à verre implantées dans chaque commune.

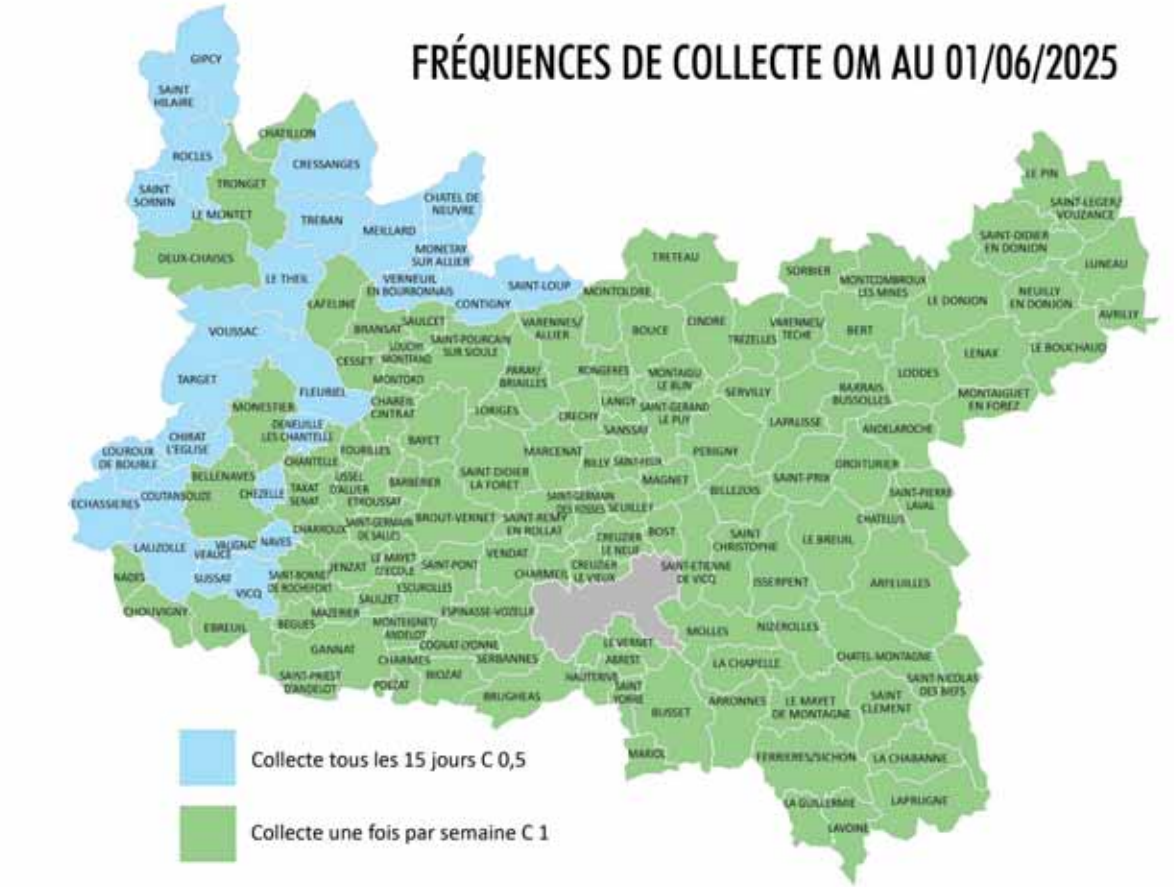
Organisation



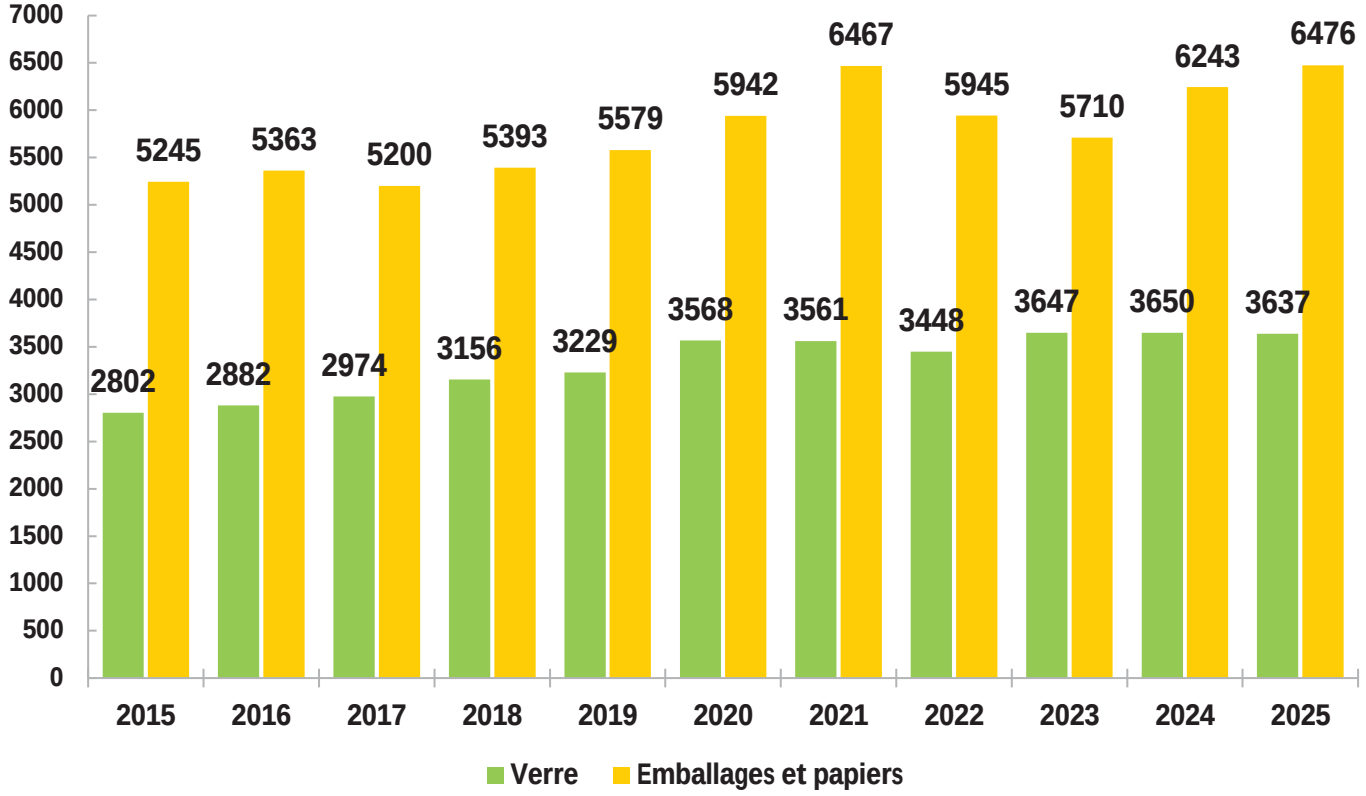


Répartition des communes par types de collecte





Evolution des performances de collecte sélective (hors refus de tri)



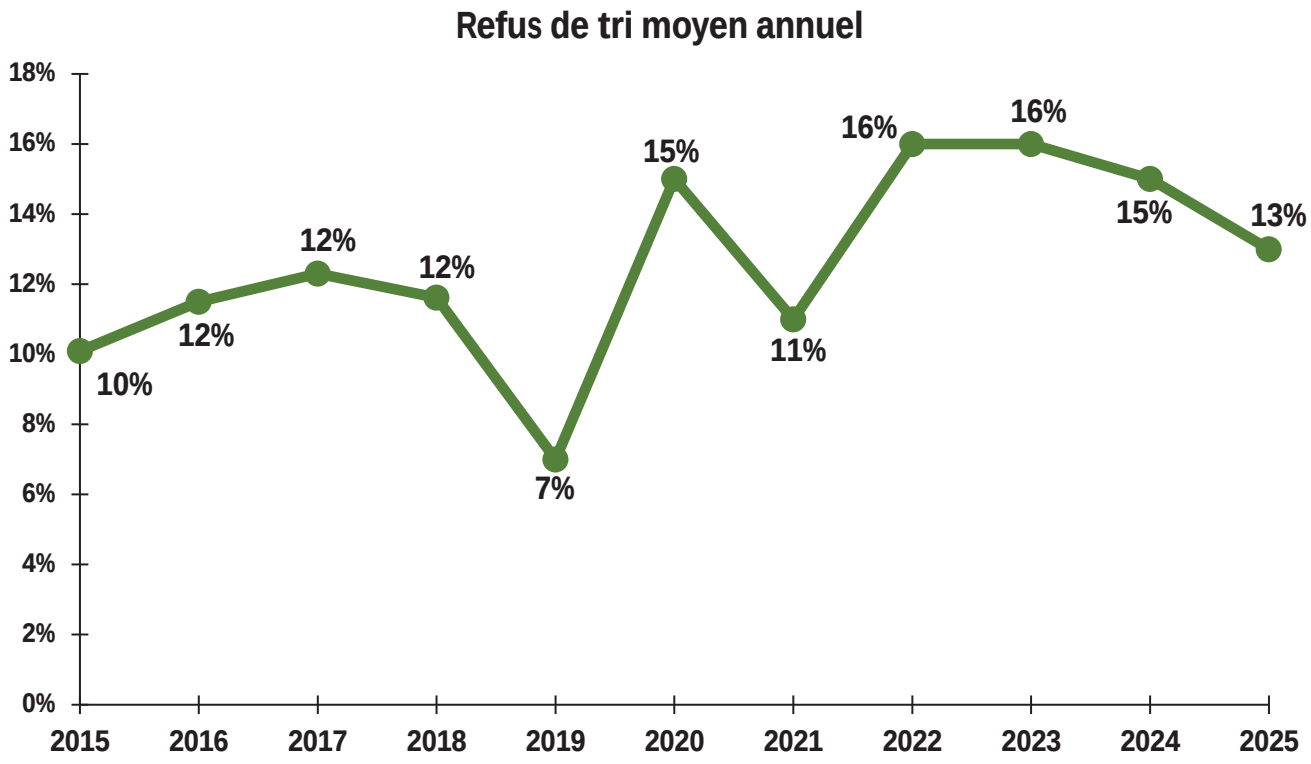
>>> Entre 2015 et 2025, la hausse des tonnages d'emballages et papiers-cartons (hors erreurs de tri -refus-) collectés sur le territoire s'élève à 24%.
>>> En 2025, nous enregistrons une moyenne de 65 kg/hab.

>>> Entre 2015 et 2025, la hausse des tonnages d'emballages en verre collectés sur le territoire s'élève à 30%.
>>> En 2025, nous enregistrons une moyenne de 36 kg/hab.

Au niveau régional, la moyenne des collectes sélectives est de 70 kg/hab. en 2024 (données ORDEC AuRA 2026 sur données 2024).



Evolution du taux d'erreurs de tri (refus)



✓ *Contrôles qualité des bacs et sacs jaunes*

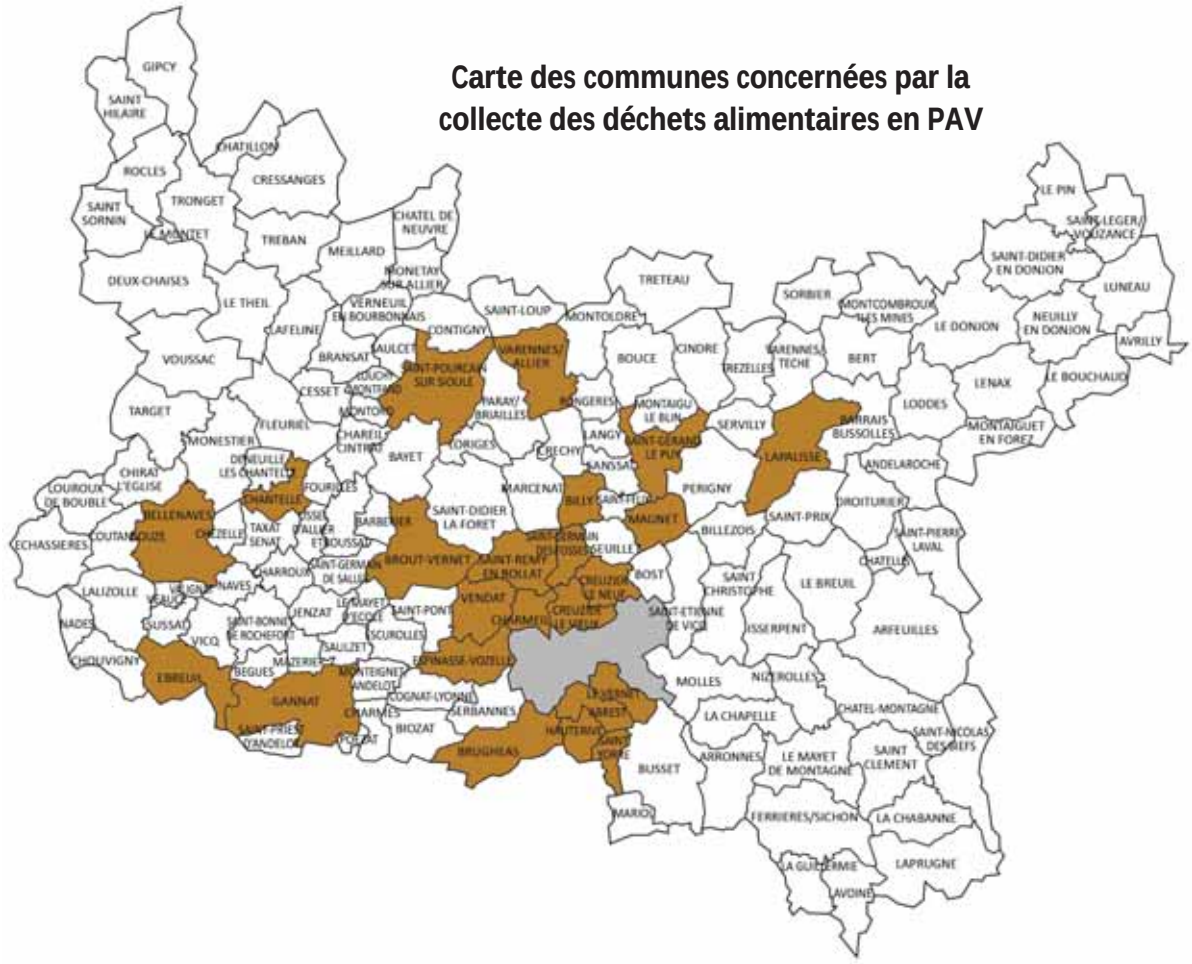
1. Vérification des bacs et sacs jaunes par les équipes de collecte et par les ambassadeurs du tri
2. Signalement des refus de collecte sur les postes GPS des bennes
3. Données traitées par le service collecte sélective
4. Sensibilisation des usagers

02.2.3 Collecte des déchets alimentaires

Lancée en 2024, la collecte des déchets alimentaires s'effectue sur 23 communes grâce à 168 bornes dédiées. Les communes équipées sont situées dans un périmètre de 20 km autour de Bayet et d'une population de 900 habitants et plus. Il s'agit d'un service de proximité complémentaire au compostage individuel et partagé offrant la possibilité à l'ensemble des usagers concernés, soit un potentiel gisement de 48 000 habitants, de trier leurs déchets alimentaires à la source.

>>> En 2025, nous enregistrons 293 tonnes, soit une moyenne de 6 kg/hab. potentiellement concerné par ce service.

Carte des communes concernées par la collecte des déchets alimentaires en PAV







02.3. La collecte en déchetterie et les collectes encombrants-épaves

02.3.1 Collecte dans les 15 déchèteries

Horaires d'ouverture

Fermées dimanches + jours fériés

DECHETTERIES D'EBREUIL, GANNAT, ST GERMAIN DES FOSSES, ST PRIX, ST YORRE ET VARENNES/ALLIER

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	Fermée	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h
Après-midi	Fermée	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h

DECHETTERIES DE BELLENAVES ET TRONGET

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	Fermée	8h30-12h	8h30-12h	Fermée	Fermée	8h30-12h
Après-midi	Fermée	Fermée	Fermée	13h30-17h	13h30-17h	Fermée

DECHETTERIES DE CHANTELLE ET MONETAY/ALLIER

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	Fermée	Fermée	Fermée	8h30-12h	8h30-12h	Fermée
Après-midi	Fermée	13h30-17h	13h30-17h	Fermée	Fermée	13h30-17h

DECHETTERIE DE ST GERAND LE PUY

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	Fermée	8h30-12h	Fermée	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h
Après-midi	Fermée	13h30-17h	Fermée	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h

DECHETTERIE DE BAYET ET CHARMEIL

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h
Après-midi	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h

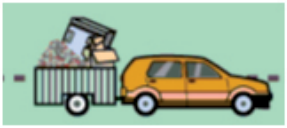
DECHETTERIE DU MAYET DE MONTAGNE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	Fermée	8h30-12h	8h30-12h	Fermée	8h30-12h	8h30-12h
Après-midi	Fermée	13h30-17h	13h30-17h	Fermée	13h30-17h	13h30-17h

DECHETTERIE DU DONJON

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	Fermée	8h30-12h	Fermée	8h30-12h	Fermée	8h30-12h
Après-midi	Fermée	13h30-17h	Fermée	13h30-17h	Fermée	13h30-17h

Organisation

Collecte	Produits acceptés	Unités de valorisation ou d'élimination
Collecte des encombrants à domicile 	Végétaux	Compostage
	Pelouse	Valorisation matière*
	Incinérables	Incinération avec val. énergétique + matière
	Encombrants	Enfouissement
	Bois	Broyage et valorisation matière
	Mobilier	Réutilisation/réparation ou recyclage
	Ferrailles	Valorisation matière
 Apports en déchetteries	DEEE	Valorisation matière
	Placo	Valorisation matière
	Inertes	Remblais, enfouissement
	Textiles	Revente ou valorisation matière
	DASRI	Incinération avec val. énergétique + matière
	Pneus	Valorisation matière
	Huiles alimentaires	Valorisation matière

*valorisation matière =régénération/recyclage



Produits acceptés	Filières de traitement, de valorisation ou d'élimination
Amiante	Enfouissement
Toxiques hors DDS	Traitement
Batteries	Valorisation matière
Piles	Valorisation matière
Néons-ampoules	Valorisation matière
Cartouches encre	Valorisation matière
Huiles minérales	Valorisation matière
Radiographies	Valorisation matière

Fréquentation (en nombre de passages)

Les 15 déchetteries du SICTOM Sud-Allier enregistrent **280 768 passages** dont **274 857 particuliers et 5 911 professionnels**, soit une fréquentation globale en augmentation de 11% par rapport à 2024.

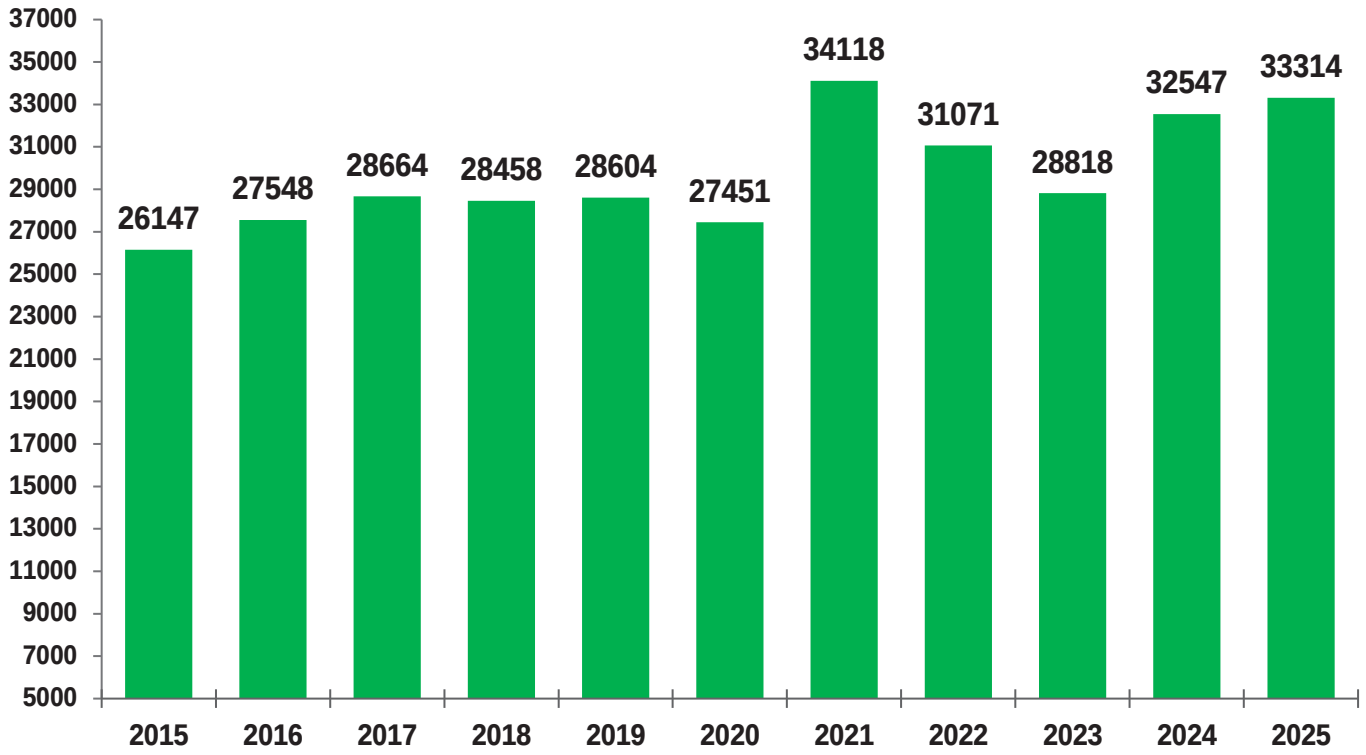
Quantités de déchets collectés (en tonnes)

	Flux	2025	Evolution en %
DECHETS VALORISES	Végétaux	13 838 Dont 1 470 tonnes dépôts communaux et enlèvements	+5,4%
	Déchets incinérables valorisés UVE Bayet*	2 333	+224%
	Bois	3 898	+23%
	Palettes	352	+87%
	Mobilier	1 201	-35%
	Cartons comptabilisés avec les emballages-papiers		
	Ferrailles	1 886	+10%
	DEEE	1 126	+4,7%
	Batteries	37,5	+73%
	Piles (y compris bornes dans communes)	13	+5,2%
	Huiles de vidange	54,9	+3,4%
	Huiles alimentaires	10,8	+15%
	Huisseries	260	-
	Laine de roche	14,7	-
	Laine de verre	61,2	-
	Placo	519	-
	Plastiques rigides	228	-
	Pneus	121	+20%
	Jantes	28,3	-12%
	Articles de bricolage et jardinage	23,5	-
	Articles de bricolage et jardinage thermiques	27,9	-
	Articles de sport et loisirs	35,3	-
	Néons-ampoules	2,2	-
	Cartouches encre	0,6	+20%
	Radiographies valorisées par Ligue Contre Cancer	0,6	-14%
	DASRI	1,2	-14%
	Sous-total déchets valorisés	**26 073,7**	**+16%**
DECHETS NON VALORISES	Inertes	6 851	+32%
	Encombrants	239	-94%
	Amiante	36,1	-68%
	Toxiques hors DDS	5,6	-6,7%
	DDS	109	+14%
	Sous-total déchets non valorisés	**7 241**	**-25%**
TOTAL DES APPORTS déposés en déchèteries (hors cartons)		**33 314**	**+2,4%**

**2247 tonnes de déchets incinérables ont été facturées en 2025 par LUCANE*

En 2025, **5 955 rotations de bennes** ont été réalisées par le SICTOM.

Evolution des quantités de déchets collectés



La quantité de déchets déposée en déchetterie est en hausse de 2% pour atteindre en 2025 **33 314 tonnes, soit une moyenne de 334kg/habitant**.

>>> Entre 2015 et 2025, la hausse des tonnages de déchets de déchetteries collectés sur le territoire s'élève à 27%.

Au niveau régional, la moyenne enregistrée en 2024 est de 221 kg/hab. (ORDEC AuRA 2026 sur données 2024).

Apports inertes à l'ISDI de Gannat

L'installation de stockage de déchets inertes implantée à côté de la déchetterie de Gannat a accueilli environ **2 000 tonnes en 2025**.

02.3.2. Collectes annexes



ENCOMBRANTS – Collecte annuelle gratuite à domicile, sur inscription

142,5 tonnes ont été collectées en 2025, un tonnage en hausse de 25% par rapport à 2024.



EPAVES – Collecte annuelle gratuite à domicile, sur inscription

En 2025, ce sont 38 **épaves,** soit **47,5 tonnes** qui ont été collectées. Un chiffre en hausse de 6% par rapport à l'année précédente.





TEXTILES, LINGE, CHAUSSURES – Collecte par points de regroupement (Le Relais et Emmaüs)

En 2025, **377 tonnes** ont été collectées. Un tonnage qui progresse de 18% par rapport à 2024.

REEMPLOI –9 déchèteries participant à la collecte d'objets en bon état destinés à la Recyclerie de Cusset et au Secours Populaire St Pourçain/Varennes

En 2025, **12 tonnes** d'objets ont été dirigées vers la Recyclerie et vers le Secours Populaire ont été valorisées. -25% par rapport à 2024.

02.4. Evolution consommation carburant et km parcourus

POIDS LOURDS					
2025			*2024*		
1 166 714 km	592 278 litres	50,76 L/100 km	1 211 665 km	619 217 litres	51,1 L/100 km
-3,7%	**-4,4%**	**-0,7%**	**-0,3%**	**-2,6%**	**-0,3%**
VEHICULES 3,5 TONNES et VEHICULES LEGERS					
2025			*2024*		
325 188 km	28 368 litres	8,72 L/100 km	283 297 km	24 739 litres	8,7 L/100 Km
+14,8%	**+14,7%**	**-0,2%**	**+4,2%**	**-4,4%**	**-8,4%**

>>> En 2025, 620 009 litres de carburant ont été livrés pour un montant de 967 154,23 €TTC, soit un coût moyen de 1,56 € TTC/litre



03. LA COLLECTE DES DECHETS NON MENAGERS

Les professionnels sont responsables de l'élimination de leurs déchets. Toutefois, le SICTOM Sud-Allier peut prendre en charge leurs déchets assimilables aux déchets ménagers. Ce service est soumis à l'application d'une redevance spéciale, complémentaire de la TEOM et rendue obligatoire par la loi du 13/07/1992.

Les déchets produits par les entreprises, commerces, campings, collèges et lycées et EHPAD sont ainsi, en partie, collectés par le SICTOM Sud-Allier. Ce sont les Déchets d'Activités Economiques. Ils entrent dans le champ d'application de la redevance spéciale et d'un marché public pour la collecte des déchets en bords de route pour le compte du Conseil départemental de l'Allier. Depuis 2023, les communes sont également facturées pour leurs déchets communaux.

PRODUCTEURS AUTRES QUE LES MENAGES	NATURE DES DECHETS PRIS EN CHARGE	FINANCEMENT DU SERVICE	VOLUME COLLECTÉ 2025	EVOLUTION N/N-1	MODALITÉ DE FACTURATION
Industriels	DAE	Convention 70612	19 028 m^3	**-20%**	Redevance spéciale
Campings					
Collèges Lycées					
Maisons de retraite					
Communes	OM		4 780 m^3	**-17%**	
CD 03	OM	Marché public	450 m^3	**-10%**	Tarif marché
Industriels hors territoire SICTOM (ViCo)	DAE	Convention	229 m^3	**+96%**	Redevance spéciale
TOTAL			**24 488 m^3** Soit une estimation de **6 122 tonnes** (250kg/m^3)	**-19%**	



04. LE BILAN DES DECHETS COLLECTES PAR LE SICTOM

04.1. Bilan global 2025 des déchets collectés

FLUX DE DÉCHETS	MODALITÉS DE COLLECTE	TONNAGES COLLECTÉS	DESTINATION DES DÉCHETS COLLECTÉS
Ordures ménagères dont redevance spéciale	PàP et AV	**18 747** **(estimation 1 735 T DAE)**	UVE Bayet
Erreurs de tri	PàP et AV	**841**	UVE Bayet
Verre	AV	**3 637**	O-I Manufacturing
Emballages Ménagers Recyclables (hors verre)	PàP et AV	**6 476**	Allier Tri
Déchets déposés en déchèteries		**33 314**	Repreneurs spécifiques
Biodéchets	AV	**293**	Ecovert Boilon
Encombrants	PàP	**142**	Echalier / ISDND Gaïa
Epaves automobiles	PàP	**48**	Echalier
Divers (textiles, réemploi)	AV	**389**	Repreneurs spécifiques
TOTAL		**63 887 T** (64 641 T en 2024) **soit -1,2%**	

En 2025, chaque usager du SICTOM Sud-Allier (pour les 149 communes) a, en moyenne, produit **641kg de déchets ménagers et assimilés, soit 1,76kg/jour/habitant.**

Hors DAE, nous estimons la production moyenne à **624 kg de DMA/hab.**

Au niveau régional, une moyenne de 517 kg/hab. de DMA ont été collectés en 2024 (ORDEC AuRA 2026 sur données 2024).



05. LE TRAITEMENT DES DECHETS

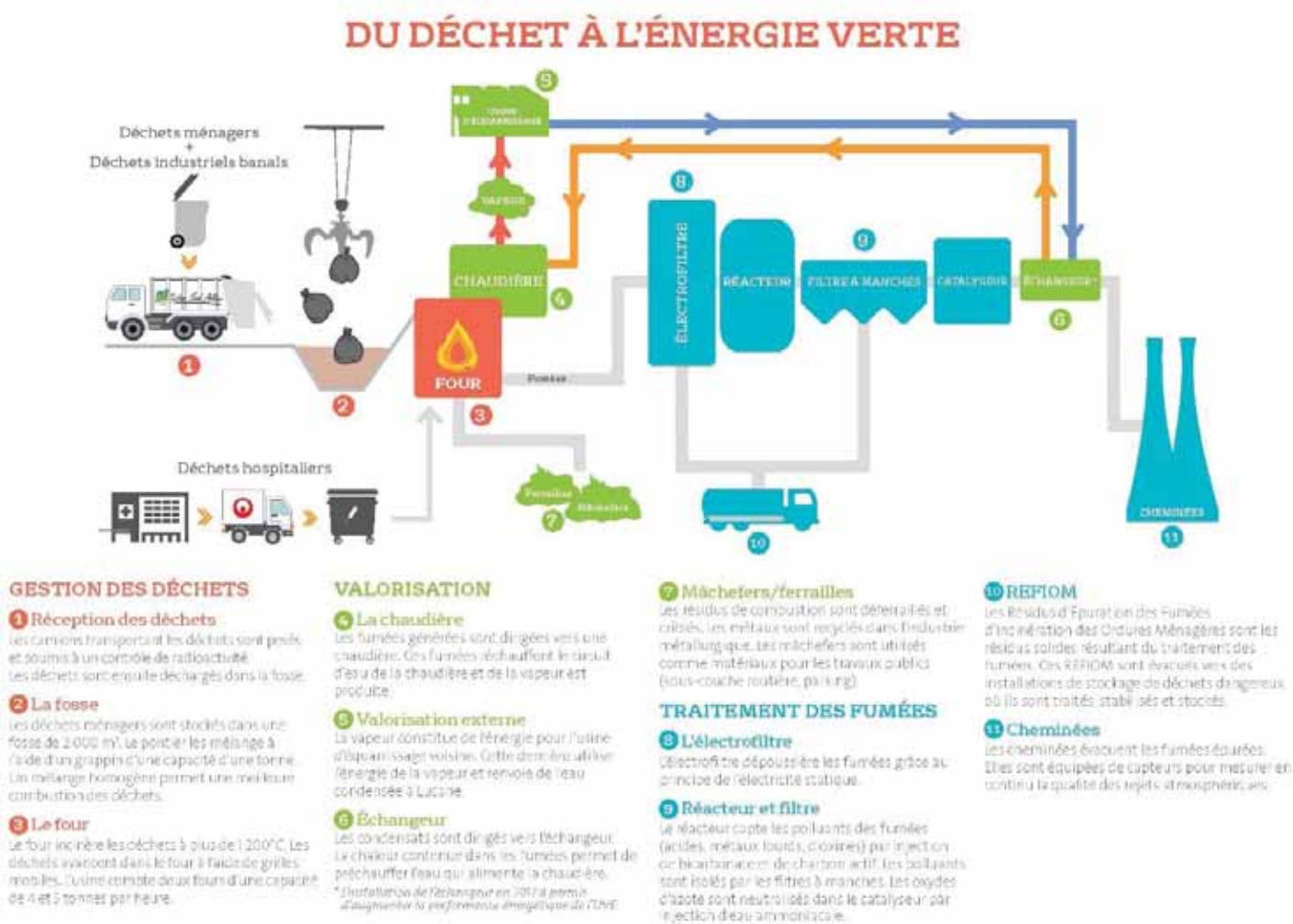
05.1. Traitement des ordures ménagères : UVE Bayet

L'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique est confiée jusqu'en 2027 à la société LUCANE (groupe VEOLIA) dans le cadre d'une délégation de service public.

Equipée de deux fours fonctionnant 24h/24 et 7j/7, l'UVE a traité en 2025, 21 835 tonnes de déchets en provenance du SICTOM Sud-Allier mais aussi d'autres collectivités et d'entreprises ainsi que des déchets d'activités de soins à risques infectieux.
L'énergie récupérée de la combustion des déchets est valorisée sous forme de vapeur brute vendue à l'usine d'équarrissage voisine.

Les principales données concernant l'activité de notre délégataire, présentées ci-après sont issues du rapport d'activités 2025 LUCANE qui est disponible sur demande (contact@sictom-sud-allier.fr) et en téléchargement sur notre site Internet www.sictomsudallier.fr

05.1.1. Fonctionnement



05.1.2. Tonnages traités à l'UVE

✓ *Récapitulatif des flux des entrées et des sorties*

DECHETS ENTRANTS / SORTANTS	
Type de déchets	**Tonnes**
OM et assimilés du SICTOM SA (dont 18 747T OM + 2247T encombrants/incinérables)	20 995
OM et assimilés du SICTOM NA, dont 16 279 OM	17 524
Apports Allier Tri (erreurs de tri dont 841T SSA)	3 647
DASRI	3 266
DAE	5 467
OM extérieures	4 923
Déchets détournés vers ISDND Gaïa Cusset	1 669
Total déchets incinérés	**55 889**
Sous-produits issus de l'incinération	
Métaux	*Tonnages*
Métaux ferreux	1 215
Métaux non ferreux	137
Total métaux valorisés	**1 352**
Mâchefers	*Tonnages*
Mâchefers produits	12 546
Total mâchefers expédiés	**9 435**
Déchets issus de l'incinération	*Tonnages*
REFIOM évacués vers ISDD SECHE Laval	1 661
Total REFIOM évacués	**1 661**
Valorisation énergétique	*MWh*
Vapeur produite	121 454
Vapeur autoconsommée	20 231
Vapeur vendue à l'équarrissage	66 274

05.1.3. Production et valorisation énergétique

	ENERGIE PRODUITE	ENERGIE VENDUE	ENERGIE AUTOCONSOMMEE	TOTAL ENERGIE VALORISEE MWh	ENERGIE DELESTEE
	Energie MWh	Energie MWh	Energie MWh		Energie MWh
TOT. 2025	**121 454**	**66 274**	**20 231**	**207 959**	**34 949**
EVO	*-0,5%*	*-13%*	*+4,6%*	*-10,6%*	*+28%*

05.1.4. Flux de sous-produits

✓ *Mâchefers*

12 546 tonnes de mâchefers ont été produits (+1,4%) et 9 435 tonnes ont été valorisées (-33%) en 2025.

✓ *REFIOM, ferrailles et non ferreux d'incinération*

1 661 tonnes de REFIOM ont été produites en 2025 (-2,2%) et enfouies en Installation de Stockage gérée par le groupe Séché.
En 2025, 1 215 tonnes de métaux ferreux ont été récupérées (+4,8%) et 137 tonnes de métaux non ferreux (+78%).

05.1.5. Bilan énergétique

Nous notons que le taux de valorisation globale de Lucane sur l'année 2025 est de 69%.

05.2. Traitement des emballages ménagers recyclables : centre de tri

Avant d'être acheminés vers le centre de tri, les emballages ménagers recyclables collectés sont déchargés au quai de transfert situé à Bayet.
Depuis mai 2019, nos emballages et papiers sont orientés vers le centre de tri départemental géré en SPL, Allier Tri, situé à Chézy.



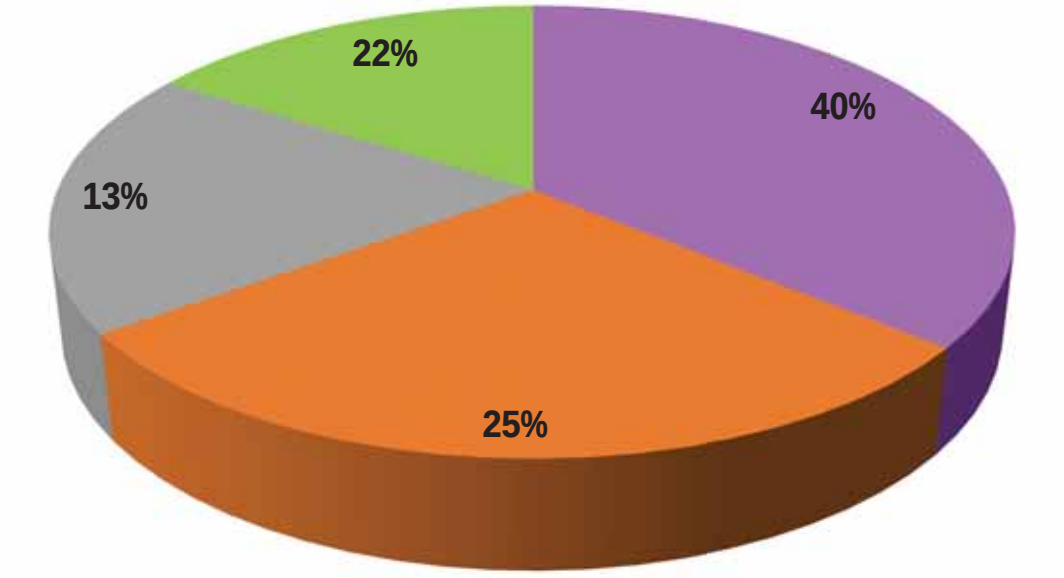
05.2.1. Fonctionnement

Sont admis sur le site :
Les emballages et papiers issus des collectes sélectives en porte à porte (bacs et sacs jaunes), par bacs de regroupement et points d'apport volontaire : depuis mai 2019, 100% des emballages et des papiers.

Le centre de tri permet d'éliminer les erreurs de tri, qui sont incinérées à l'UVE de Bayet, et de trier les emballages et les papiers pour les conditionner (mise en balle), les stocker puis les orienter vers les industriels du recyclage.
Tout au long de l'année, 18 caractérisations sont effectuées au centre de tri



05.3. Répartition des modes de traitement des DMA



La majeure partie des déchets collectés par le SICTOM Sud-Allier est dirigée vers des unités de valorisation matière.

Seuls 13% des déchets collectés ne sont pas valorisés et sont acheminés en installations de stockage (ISDND et ISDD pour les REFIOM), un chiffre en baisse en 2025 en raison de l'incinération d'une part importante des encombrants déposés en déchèteries.

05.4. Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

En 2025, 8 478 tonnes de déchets (dont la part de REFIOM correspondant à la quantité de déchets apportée par le SICTOM Sud-Allier à l'UVE de Bayet et les OM détournées lors de ses arrêts techniques) sont dirigées vers les installations de stockage.

Par rapport à 2010, l'indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage est de 79,76 (99,46 en 2024).

Ces indices sont calculés de la manière suivante :
tonnages collectés en 2010 = indice 100
*(tonnages année N *100)/tonnages 2010 = indice année N*

Les REFIOM sont issus de la neutralisation des gaz acides et toxiques de l'incinération des déchets, par des réactifs comme le bicarbonate de sodium.
Ils contiennent également les cendres volantes captées lors de la filtration des fumées et les boues issues de la filtration des eaux de lavage des fumées.
Entre 2024 et 2025, la production de REFIOM est en légère baisse.

06. LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES

06.1. Unité de valorisation énergétique des ordures ménagères de Bayet

Le délégataire de l'usine d'incinération, LUCANE, est certifié :

- ISO 9001 pour la qualité de service
- OHSAS 18001 pour la santé et la sécurité au travail
- ISO 14001 pour la protection de l'environnement
- ISO 50001 pour la maitrise et la valorisation des ressources énergétiques

06.2. Mesures prises pour améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité des agents du SICTOM Sud-Allier

Dans le cadre de sa démarche de prévention, le SICTOM Sud-Allier a mis en place en 2018 un groupe de travail chargé de l'élaboration et du suivi du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), en collaboration avec les assistants de prévention.

Au 31 décembre 2025, ce dispositif repose sur quatre assistants de prévention spécialisés respectivement dans le contrôle des matériels roulants, le site de Bayet, les collectes et les déchèteries. Leur première mission a consisté à centraliser et structurer l'ensemble des documents relatifs à la prévention des risques professionnels.
L'organisation documentaire s'articule autour de trois classeurs regroupant :

- Les documents relatifs aux agents (formations, fiches de poste, habilitations, consignes de sécurité, règlement intérieur, registres réglementaires, plans d'organisation et plan d'actions) ;
- Les documents relatifs aux bâtiments, installations et équipements (vérifications périodiques, maintenance et surveillance des sites) ;
- Les documents relatifs aux interventions d'entreprises extérieures (protocoles et plans de prévention).

Le groupe de travail ne s'est exceptionnellement pas réuni au cours de l'année 2025.
En matière de formation, deux assistants ont suivi deux jours de formation continue.

Par ailleurs, le SICTOM Sud-Allier a poursuivi sa politique de prévention en consacrant 32 260 € au renouvellement et à l'amélioration des équipements de protection individuelle (EPI), notamment les gants, tenues de travail, lunettes de protection et chaussures de sécurité. Cette démarche contribue à renforcer la sécurité et les conditions de travail des agents.

07. L'EMPLOI ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

07.1. Tableau des effectifs au 31.12.2025

Extrait du compte administratif 2025

Cat.	GRADES	Echelles	Tableau des effectifs au 27/05/2025	Pourvus au 27/05/2025 Titulaires	Pourvus au 27/05/2025 Contractuels	Remplacements permanents absents temporairement
A	Directeur Général des Services	Emploi fonctionnel	1	1	0	0
A	Directeur Général Adjoint des Services	Emploi fonctionnel	1	1	0	0
A	Attaché Territorial	Echelle des Attachés	0	0	0	0
A	Attaché principal	Echelle des Attachés	2	2	0	0
A	Attaché Hors Classe	Echelle des Attachés	1	1	0	0
C	Adjoint administratif principal 1ère classe	Echelle C3	8	8	0	0
C	Adjoint administratif principal 2ème classe	Echelle C2	2	1	0	0
C	Adjoint administratif	Echelle C1	1	1	0	0
B	Rédacteur	Echelle des Rédacteurs	2	1	0	0
B	Rédacteur Principal de 2ème classe	Echelle des Rédacteurs	1	0	0	0
0	**ADMINISTRATIF**		**19**	**16**	**0**	**0**
C	Adjoint d'animation	Echelle C1	1	1	0	0
C	Adjoint d'animation de 2ème classe	Echelle C2	2	2	0	0
B	Animateur principal de 2ème classe	Echelle des animateurs	1	0	0	0
	ANIMATION		**4**	**3**	**0**	**0**
A	Ingénieur principal		0	0	0	0
A	Ingénieur Hors Classe		1	1	0	0
B	Technicien territorial		2	0	0	0
C	Agent de maitrise principal		16	12	0	0
C	Agent de maitrise		7	4	0	0
C	Adjoint technique principal 1ère classe	Echelle C2	40	38	0	0
C	Adjoint technique principal 1ère classe (temps non complet 27h)	Echelle C2	1	1	0	0
C	Adjoint technique principal de 2ème classe	Echelle C2	24	18	2	0
C	Adjoint technique	Echelle C1	29	19	0	13
	TECHNIQUE		**120**	**93**	**2**	**13**
	TOTAL 1		**143**	**112**	**2**	**13**
B	Maitre composteur - Technicien	1er grade personnel catégorie B	0	0	0	0
Apprenti			1	0	0	0
PEC			0	0	0	0
	TOTAL 2		**1**	**0**	**0**	**0**
	TOTAL GENERAL (1+2)		**144**	**112**	**2**	**13**

Le SICTOM a mobilisé 98 agents intérimaires en 2025, soit l'équivalent de 24 ETP sur l'année, afin d'assurer la continuité du service face aux absences et aux postes temporairement vacants (départs en retraite, disponibilité, absences pour maladie, accidents de service, congés, RTT, accroissement temporaire d'activité, etc…). Ce volume est en hausse de 5 % par rapport à l'exercice précédent.

7.2. Formations réalisées en 2025

La formation professionnelle constitue un levier essentiel d'adaptation et de développement des compétences au sein de la collectivité. En 2025, les actions mises en œuvre ont permis d'accompagner les agents dans l'évolution de leurs missions, de renforcer leur maîtrise des outils et procédures de travail et de répondre aux exigences réglementaires.

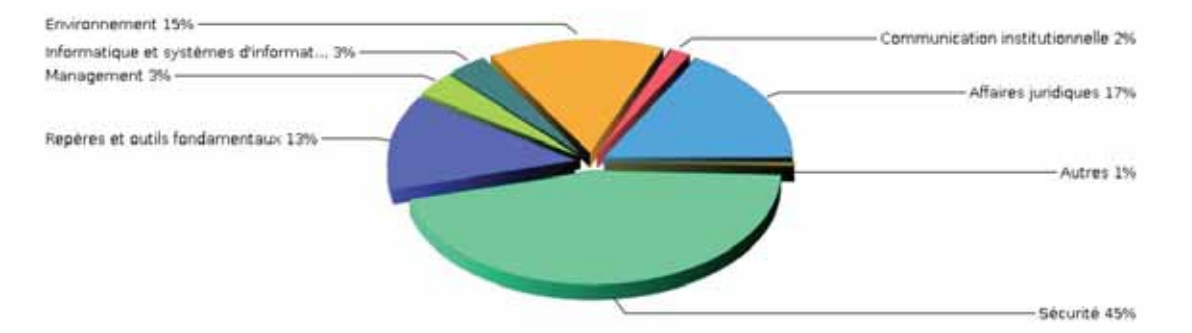
Les formations dispensées ont principalement concerné l'accueil et la relation aux usagers, les outils bureautiques et informatiques, le développement des compétences techniques et organisationnelles ainsi que les formations obligatoires liées à la réglementation. Ces actions ont contribué à l'amélioration des pratiques professionnelles, à l'autonomie des agents et à la qualité du service rendu à la population.
La participation des agents a été particulièrement satisfaisante, avec 105 agents formés, représentant 81 % de l'effectif**.** Au total, 1 305 heures de formation ont été réalisées, soit environ 217 jours de formation, pour un investissement de 16 726,85 €**.**

Le bilan de l'année confirme l'adéquation du plan de formation aux besoins identifiés au sein des services. Les retours des participants témoignent d'une appréciation positive des formations suivies et de leur utilité dans l'exercice quotidien des missions. Les actions engagées ont ainsi contribué au maintien et au développement des compétences des agents tout en soutenant l'amélioration continue de l'efficacité et de la qualité du service public**.**

Type de formation	Nombre d'agents formés	Dont encadrants
Formation de perfectionnement	7	2
Formation statutaire (Intégration, 1er emploi, tout au long de la carrière)	98	7
Préparation concours/examens	0	0

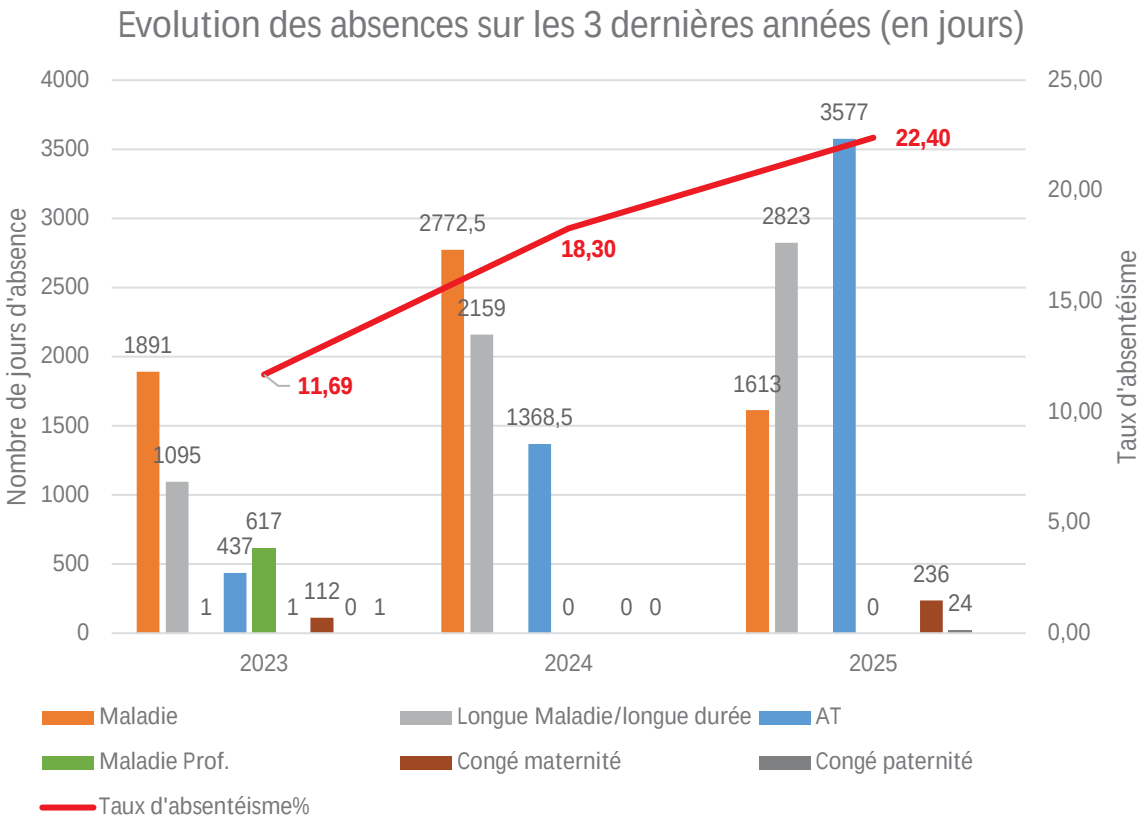


Formations liées principalement au travail en sécurité (habilitation électrique, CACES, FCO, FIMO, etc…).



07.3. Absentéisme (maladie – accident du travail…)

Extraits du rapport d'absentéisme assurance statutaire RELYENS ex Sofaxis



L'année 2025 confirme la tendance à la hausse de l'absentéisme observée depuis 2023. Le taux d'absentéisme atteint 22,4 %, contre 18,3 % en 2024 et 11,69 % en 2023**,** soit une augmentation de près de 92 % sur la période.
Cette évolution s'explique principalement par la progression des absences de longue durée et des accidents du travail. En 2025, les accidents du travail représentent 3 577 jours d'absence, contre 1 368,5 jours en 2024 et 617 jours en 2023. Les longues maladies poursuivent également leur hausse avec 2 823 jours d'absence, contre 1 793 jours en 2024 et 730 jours en 2023.

À l'inverse, les absences pour maladie ordinaire diminuent en 2025 (1 613 jours contre 2 772,5 jours en 2024), sans toutefois compenser l'augmentation des autres motifs d'absence. Les congés maternité et paternité demeurent marginaux dans le volume global des absences.

L'analyse de ces données met en évidence une dégradation de la situation liée essentiellement à des absences longues et à une forte sinistralité au travail. Ces résultats soulignent la nécessité de poursuivre et renforcer les actions engagées en matière de prévention des risques professionnels, d'amélioration des conditions de travail et d'accompagnement des agents confrontés à des problématiques de santé afin de maîtriser durablement l'absentéisme au sein de la collectivité.

08. LA COMMUNICATION ET LES RELATIONS AVEC LES USAGERS

08.1. Outils de communication



Site Internet www.sictomsudallier.fr
315 370 connexions et 31 566 utilisateurs

1 428 007 vues, 70 813 visites
91 494 interactions (5 650 réactions, 2 079 commentaires, 2 409 partages) et 3 341 abonnés

653 abonnés, 41 440 lectures des publications

En ligne 3 vidéos : compostage, valorisation des végétaux et fonctionnement UVE : 946 vues

96 abonnés, 8 009 vues
Page lancée au printemps 2025

08.2. Actions de communication, sensibilisation et animations





Participation à la fête de la nature, organisée par la communauté de communes St Pourçain Sioule Limagne et par la commune de St Pourçain/Sioule : Visite de l'UVE pour le conseil municipal d'enfants



Participation à la journée familles à Verneuil en Bourbonnais : stand création d'hôtels à insectes



Participation au Repair Café du FabLab de Lapalisse



Participation à la Faites de la Récup' avec Vichy Communauté : stand infos + création tawashi





Série d'interventions auprès de jeunes de la Mission Locale de St Pourçain : visites UVE et Allier Tri, ateliers compostage, tri et escape game





Interventions auprès d'associations et entreprises : sensibilisation au tri et au compostage (bénévoles des associations de Billy et Creuzier le Vieux, Ligier, foyer logement de Bellenaves, EHPAD de Lapalisse...)





Participation à des journées « éco-citoyens » : collège de Bellenaves et Tronget + partenariat avec l'école
Lancement du concours départemental « Challenge Ton Tri »





Journée portes ouvertes SICTOM : visites, stand infos, réalité virtuelle, distribution de composteurs et stand Jardiniers du Bourbonnais

Les ambassadeurs tri prévention...



Inès BURGAT



Karine COURTADON

...et le service biodéchets pour vous accompagner



Damien BEURRIER



Emilie MAINAUD



Carole GRAND Aurélie GALLET

09. LA PREVENTION DES DECHETS

09.1. Indice de réduction des déchets

09.1.1. Indice de réduction des OMA

Par rapport à 2010, **l'indice de réduction des OMA est de 78,30.**

09.1.2. Indice de réduction des DMA

Par rapport à 2010, **l'indice de réduction des DMA est de 98,95. A noter l'ajout de la collecte des biodéchets en apport volontaire depuis 2024.**

Ces indices sont calculés de la manière suivante :
tonnages collectés en 2010 = indice 100
*(tonnages année N *100)/tonnages 2010 = indice année N*

09.2. Actions de prévention

✓ *Compostage – Gestion des déchets verts*

Contexte réglementaire :
La loi AGEC a fixé l'obligation de tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs, dont les particuliers, au 31 décembre 2023.
Le SICTOM Sud-Allier devra ainsi intensifier ses actions portant sur le compostage dans les années à venir, tant à destination des particuliers que des gros producteurs comme les EHPAD et restaurants scolaires.

Compostage individuel



En 2025, 1352 composteurs ont été distribués gratuitement par le SICTOM avec une formation pour chaque foyer.

Depuis 2009, ce sont 18 866 composteurs qui ont été distribués (environ 43% de nos foyers équipés).

Nous pouvons estimer à 2490 tonnes la quantité de déchets évités en 2025 grâce au compostage individuel.

Compostage partagé



A ce jour, 87 sites de compostage partagé sont actifs sur le territoire et concernent des hameaux, pieds d'immeubles, lotissements ou bourgs.

Nous pouvons estimer à 48 tonnes la quantité de déchets détournés des ordures ménagères par ce biais.

Compostage en établissements





149 sites sont en fonctionnement (cantines scolaires, EHPAD, campings…).

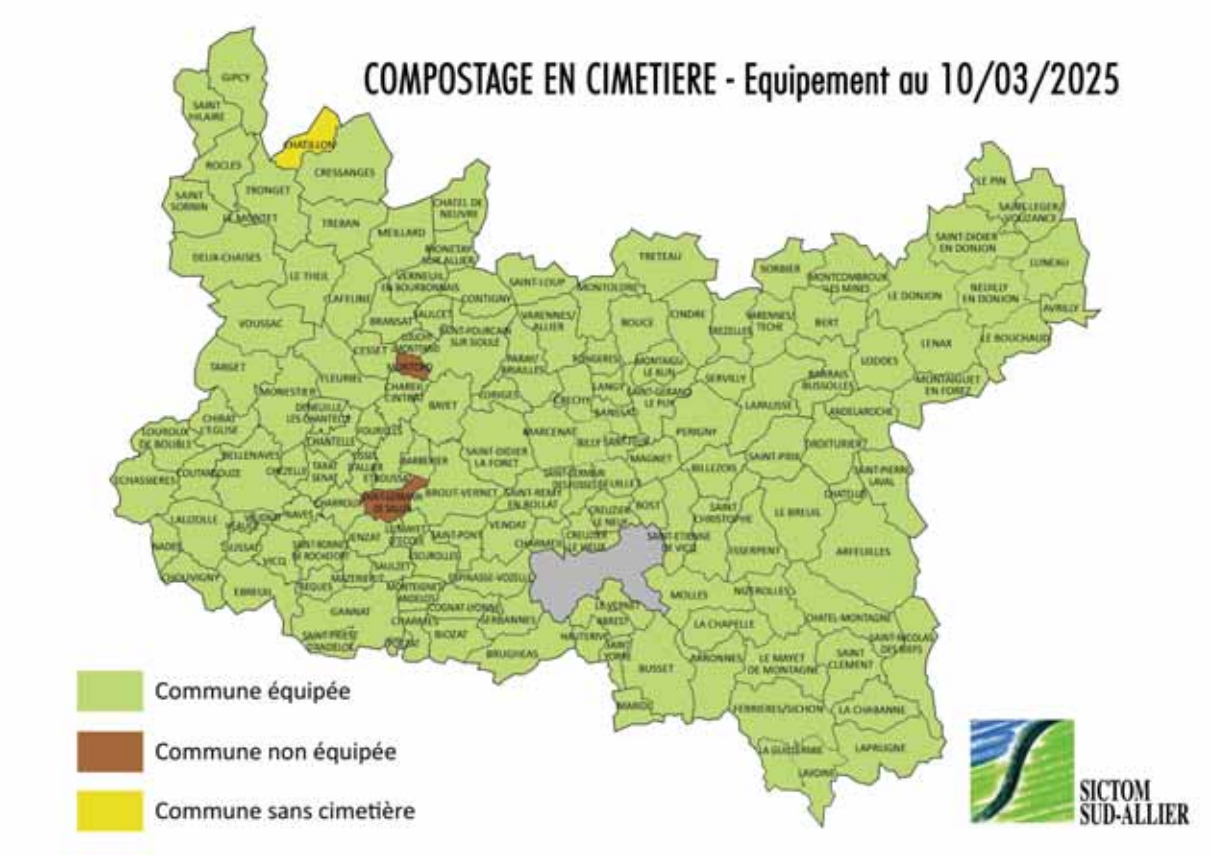
Une première estimation des déchets détournés : 129 tonnes/an.

Un guide pratique a été créé pour accompagner les structures à la mise en place du compostage.

Parallèlement, le syndicat facture les déchets communaux via la redevance spéciale. Cette annonce contribue à la sensibilisation des collectivités pour généraliser le tri et une gestion optimale des biodéchets. Les ambassadeurs tri prévention ont ainsi effectué plusieurs visites/formations et diagnostics sur place.

Gestion des déchets verts

La quasi-totalité des cimetières du territoire sont équipés d'au moins un point de séparation des déchets organiques permettant d'éviter de jeter la terre, les fleurs et plantes fanées avec les ordures ménagères.





Accompagné par deux associations partenaires, Les Jardiniers du Bourbonnais et Les Amis des Arbres, le SICTOM sensibilise régulièrement les usagers à une gestion in situ des déchets verts via le mulching, le broyage, le paillage, les haies sèches et le compostage.

Ce sont en effet plus de 13 000 tonnes de végétaux qui ont été déposées en déchèteries en 2025.

Le SICTOM met à disposition des communes 2 broyeurs pour valoriser sur place leurs tailles.

En 2025, 24 prêts ont été enregistrés pour 221 heures d'utilisation : 6 6901 m^3 de végétaux broyés sur place, soit l'équivalent de 1748 tonnes.

✓ *Développement du Stop Pub*



La mise à disposition d'adhésifs Stop Pub se poursuit avec des relais dans les communes et associations. Des campagnes de sensibilisation sont également diffusées régulièrement, notamment via les réseaux sociaux.

Nous estimons à 15% la part de foyers équipés d'un Stop Pub.

✓ *Développement des manifestations éco-responsables*

139 associations et collectivités ont signé une convention de partenariat avec le SICTOM en 2025, s'engageant ainsi à mettre en œuvre les gestes de réduction et de tri de leurs déchets lors des manifestations. Via cette convention, les structures bénéficient de gobelets réutilisables ou d'une participation pour l'acquisition de gobelets réutilisables personnalisés.

✓ *Développement du réemploi*



En marge des locaux réemploi présents dans une dizaine de déchetteries ainsi que des stands de sensibilisation, le SICTOM sensibilise le grand public au réemploi via des Repairs Cafés organisés avec les FabLab locaux et grâce à des ateliers ludiques lors des manifestations locales.

10. EVOLUTIONS

Comme prévu initialement, le nouveau contrat de concession pour l'exploitation de l'**U**nité de **V**alorisation **E**nergétique a été signé au printemps 2026 avant le renouvellement des exécutifs locaux… L'entreprise lauréate est Lucanergies filiale de Véolia. Il prévoit la rénovation, l'agrandissement de l'UVE et son exploitation jusqu'en 2051…

Pour rappel, l'agrandissement permettra d'accueillir les collectivités du département qui enfouissent encore leurs déchets ménagers résiduels. Une collectivité de Saône et Loire est partie prenante dans cette opération. Au total, 6 collectivités se sont associées pour réaliser les travaux à savoir : les Sictom de Cérilly, Nord Allier, Région Montluçonnaise, Sud Allier mais aussi l'Agglomération de Vichy et le SMEVOM du Charolais, Brionnais et de l'Autunois (71).

La future UVE en quelques chiffres : 450 000 habitants desservis - 115 00T de capacité de traitement - 300 000MWh de production thermique - 50MWh de production d'électricité – 169 millions d'investissements.

L'eau utilisée dans le process industriel sera réduite de 40% par rapport à l'usine existante et ce malgré l'augmentation de la capacité de traitement.

Les performances environnementales pour le traitement des fumées seront encore renforcées.

Les expérimentations de collecte des OMr en sac transparent sont très satisfaisantes. Une baisse importante des déchets résiduels et une hausse significative de la collecte sélective des emballages ont convaincu l'exécutif et les services de poursuivre leur déploiement dans les prochains mois.

La collecte des biodéchets et le développement des composteurs contribuent largement à baisser les tonnages de ordures ménagères résiduelles. Un service dédié a été mis en place afin de poursuivre l'essor de ces actions.

Les nouvelles consignes de tri des déchets en déchèterie ont permis d'externaliser le traitement important de tonnages permettant ainsi de financer les travaux nécessaires aux aménagements correspondants. Des travaux d'améliorations des bungalows sont programmés. L'adaptation des horaires d'ouverture des déchèteries aux usagers afin de faire face aux périodes de fortes chaleurs en période estivale est en réflexion. L'objectif est de trouver une solution qui puisse éviter les modifications d'horaires de dernières minutes.

Enfin la flotte de véhicules du Sictom Sud Allier s'électrifie pour s'adapter au contexte et accompagner la transition énergétique.

Partie 3

LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

01. LES MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS

01.1. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

NATURE DES PRESTATIONS DE COLLECTE	MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC
Collecte en porte à porte (OM)	Régie SICTOM Sud-Allier
Collecte par bacs de regroupement (OM)	
Collecte sélective en porte à porte et par bacs de regroupement	
Collecte des encombrants et épaves	
15 déchèteries (haut de quai = gardiennage Bas de quai = transfert des bennes vers lieux de traitement ou regroupement des produits enlevés)	
Installation de Stockage de Déchets Inertes de Gannat	
Traitement par incinération UVE de Bayet	DSP avec LUCANE
Traitement spécifique pour chaque type de produits La collecte primaire desdits produits étant assurée en régie	Prestations de service pour tous les déchets spéciaux
13 communes de l'ex CC Le Donjon Val Libre	
Collecte des OMr	Prestation de service avec SUEZ



NOM DE L'ENTREPRISE	NATURE PRESTATION	TYPE DE CONTRAT ET DUREE	ECHEANCE	MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS € TTC	
				2024	2025
LUCANE	Traitement des déchets ménagers (OM + incinérables déchèteries)	DSP 20 ans	31/12/2027	3 425 663 €	3 382 304 €
GAIA AVENIR	Traitement des encombrants non valorisables de déchèteries (hors détournements)	Marché 4 ans	30/11/2025	559 577 €	132 681 €
ECOVERT BOILON	Prise en charge biodéchets – plateforme du Coquet	Marché 4 ans	31/12/2023	-	14 529 €
PIROUX FILS	Traitement des déchets verts collectés en déchèteries	Convention	31/12/2026	34 171 €	36 941 €
SRB	Traitement du bois collecté en déchèteries	Marché 4 ans	31/12/2025	74 099 €	15 548 €
ONYX ARA	Traitement des toxiques hors ECO-DDS collectés en déchèteries	Marché 4 ans	24/07/2026	10 332 €	6 984 €
CMSE CERF	Traitement amiante collectée en déchèterie	Marché 4 ans	10/04/2028	16 884 €	16 079 €
TRANSPORTS LASSALLE	Transport des déchets verts – plateforme SBM Thiel/Acolin	Marché 2 ans	31/10/2027	143 679 €	146 090 €
TOTAL SSA				**4 142 704 €**	**3 751 156 €**
13 communes de l'ex CC Le Donjon Val Libre					
SUEZ	Collecte + traitement des OM	Marché 4 ans	31/05/2026	140 729 €	115 461 €
	Collecte et traitement des emballages et papiers			Régie SICTOM	Régie SICTOM
	Collecte et traitement du verre			Régie SICTOM	Régie SICTOM
	Collecte et traitement déchets déchèterie Le Donjon			59 759 €	41 030 €
TOTAL 13 communes				**200 488 €**	**156 491 €**

02. LE BUDGET, LE COUT DU SERVICE ET LE FINANCEMENT

02.1. Dépenses du service (chiffres tirés des comptes administratifs 2025)

BUDGETS	SECTIONS D'INVESTISSEMENTS	SECTIONS DE FONCTIONNEMENT
Syndical – général TTC	2 330 654,84 €	18 902 053,15 €
Collecte sélective (annexe) HT	329 338,64 €	3 175 657,50 €
Location usine (annexe) HT	5 396 331,21 €	985 097,48 €
Prestations aux professionnels (annexe) HT	33 710,76 €	218 229,01 €

02.2. Modalités de financement (état des recettes par budget)

NATURE DU FINANCEMENT DU SERVICE	MONTANT EN EUROS
Budget syndical	
- **Reversement budget annexe + remboursement personnel**	- 1 411 851,89 €
- **FCTVA**	- 373 132,07 €
- **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères + autres communes extérieures + ViCo**	- 15 747 699 €
- **Redevance spéciale professionnels + communes**	- 874 021,69 €
- **Ventes matières**	- 373 907,55 €
- **Amortissements, produits cessions (chap. 72 et 775)**	- 57 608,93 €
- **Subventions + soutiens éco-organismes**	- 148 999,32 €
- **Résultat antérieur y compris affectation (002+001+1068)**	- 8 329 083,48 €
- **Enlèvements exceptionnels 70613**	- 13 170,24 €
- **Vente vapeur**	- 757 152,41 €
- **Refacturation SNA + Allier Tri + VALTOM + SBA**	- 3 872 775,43 €
Budget collecte sélective HT	
- **Redevance spéciale carton**	- 51 673,07 €
- **Subvention budget général**	- 0 €
- **Aides CITEO - LEKO**	- 2 969 758,44 €
- *VENTES MATIERES*	- *90 858,22 €*
➢ **Verre**	- 30 818,88 €
➢ **Acier CS**	- 44 744,44 €
➢ **Alu**	- 14 421,90 €
➢ **Papier carton**	- 873,00 €
➢ **PEHD**	- 0 €
- **Résultat antérieur y compris affectation (002+001+1068)**	- 23 114,24 €
- **Remise de fin d'année Allier Tri**	- 185 428,43 €

Budget location usine	
- **Subvention équilibre budget général**	- 800 000,00 €
- **Redevance d'Utilisation des Ouvrages (RUO) versée par le délégataire**	- 650 841,32 €
- **Redevance d'intéressement 2025**	- 378 063,02 €
- **Frais de contrôle des installations**	- 78 746,25 €
- **Fonds de soutien pour la sortie des emprunts structurés**	- 280 697,32 €
- **Résultat antérieur y compris affectation**	- 2 726,55 €
Budget prestations aux professionnels	
- **Apport en déchetteries + marché conseil départemental Allier**	- 77 623,38 €
- **Résultat antérieur y compris affectation**	- 55 678,09 €
- **Subvention équilibre budget général**	- 120 000,00 €
- **Vente matières**	- 23 263,76 €

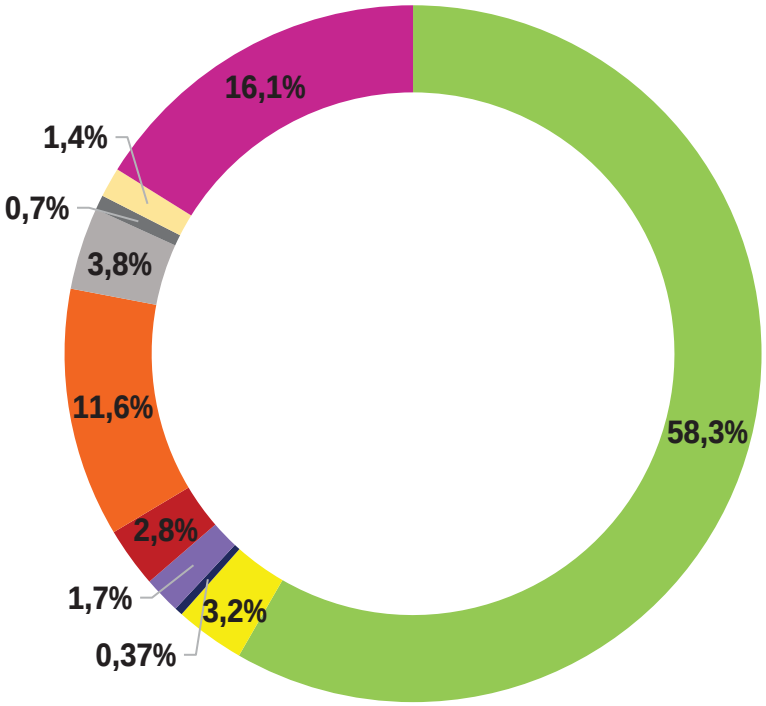
02.3. Coût par habitant et par an

		2025			
		Zone 1 Avec collecte pàp 1 fois/semaine	**Zone 2** Avec collecte pàp 2 fois/semaine	**Zone 3** Avec collecte pàp 3 fois/semaine	**Zone 4** Avec collecte par conteneurs
TOTAL (coût par habitant et par an)	Montant appliqué pour 2024	158,70€ **161,40€**	164,90€ **167,70€**	166,97€ **169,81€**	143,07€ **145,50€**

Le montant de référence par habitant a été de **161,40€, en hausse de 1,7%**.



02.4. Aides perçues et recettes de valorisation (budget général + budget collecte sélective)



Répartition des recettes de fonctionnement



02.5. Redevance spéciale pour les déchets non ménagers

SICTOM SUD-ALLIER

Comité Syndical du 12/10/2024

ANNEXE N°2

Tarifs applicables aux déchetteries du Sictom "Sud Allier" pour les végétaux, gravats et déchets mélangés à compter du **1er janvier 2025**

TARIF APPLICABLE AUX PARTICULIERS				
Aucune tarification n'est applicable aux apports effectués par les particuliers sauf dépôts déchets verts sur plate-forme et amiante				
TARIF APPLICABLE AUX ARTISANS ET COMMERCANTS				
Tous les apports de déchets sus-visés en objet, générés par une activité commerciale ou artisanale se verront appliquer une facturation conformément aux tarifs suivants :				
Nature des produits	Tarif n°	Prix HT en euros		Demi tarif applicable
		2024	2025	
Déchets: végétaux - gravats - encombrants - incinérables - déchets mélangés - bois - plâtre				
Voiture particulière avec ou sans remorque	1	20,95	22,00	**NON**
Fourgon < à 3.5 tonnes de PTAC	2	42,95	44,00	**22,00 €**
Fourgon + remorque ou camion plateau avec ou sans remorque jusqu'à 3.5 tonnes **ou fourgon rallongé ou surélevé**	3	61,95	63,00	**31,50 €**
Pour véhicules > à 3.5 tonnes de PTAC (pesage obligatoire)	4	124,00	128,85	**64,40 €**
Pneus véhicules de tourisme (sous conditions) 4 par an par foyer	0	**Gratuit**	**Gratuit**	**Gratuit**
Déchets: papier, carton, ferraille et mobilier si benne éco mobilier dans la déchetterie		**Gratuit**	**Gratuit**	**NON**
Tous types d'apports	0			
Déchets: huile de vidange	5	0,55	0,60	**NON**
Déchets fermentescible	5	0,20€/L	0,20€/L	**NON**
Tarif apport déchets inertes ISDI Gannat, se référer à la plaque de tare du véhicule (charge utile).	Pour tout apport supérieur à 5 tonnes cumulé par jour	3,85/T	4,00	**NON**
	Pour tout apport inférieur à 5 tonnes	**Forfait 20,95**	**Forfait 21,75**	**NON**

Nota : les D.D.S. générés par une activité professionnelle ne sont pas acceptés en déchetteries

TARIF APPLICABLE AUX PARTICULIERS ET AUX PROFESSIONNELS		
Déchets verts déchargés sur les plates-formes spécialement aménagées		
Dépôts avec véhicule de charge utile < 2m³ (remorques simple essieu, véhicules camionnettes type Kangoo, Berlingo...) **pour les particuliers munis d'une attestation du Maire si dépôts dans les bennes**	**10 € TTC** **Gratuit**	**NON**
Dépôts avec véhicule de charge utile > 2m³ (remorques double essieux, fourgons, camions plateau...) **pour les particuliers munis d'une attestation du Maire si dépôts dans les bennes**	**20 € TTC** **Gratuit**	**NON**

PLAQUE AMIANTE ENTIERE			
Facturation dès le premier kilo - Pesée obligatoire à la *déchetterie si tonnage < à 40 kg*, **sur** *le pont bascule de l'usine d'incinération si tonnage supérieur à 40 kg*	**2024** 220 € HT soit 264 € TTC/T	**2025** 203,33 € HT soit 244 € TTC/T	**NON**
PLAQUE AMIANTE BRISEE,(chutes, dalles plafond, dalles de sol, soubassement , pot de fleurs, etc.)			
Facturation dès le premier kilo - Pesée obligatoire à la *déchetterie si tonnage < à 40 kg*, **sur** *le pont bascule de l'usine d'incinération si tonnage supérieur à 40 kg*	**2024** 886 € 45 HT soit 1063,74 € TTC/T	**2025** 247,50 € HT soit 297 € TTC/T	**NON**

Annexes

Bilan des réunions des institutions du SICTOM Sud-Allier en 2025

TYPE DE REUNIONS	DATE
Réunion de Bureau	05/02/2025 15/04/2025 27/05/2025 30/09/2025 25/11/2025
Comité syndical	18/02/2025 11/03/2025 10/06/2025 17/06/2025 14/10/2025 09/12/2025
Commission d'Appel d'Offres	**10/06/2025** Acquisition de 3 châssis pour recevoir 2 bennes Translift et un compacteur **27/07/2025** Acquisition de 3 châssis pour recevoir 2 bennes Translift et 1 benne OMB
CST	17/02/2025 27/05/2025 30/09/2025 25/11/2025
Autres	
Lucane	Tous les trimestres
Commission de Suivi de Site LUCANE *	
Rencontres régulières exécutif Président + vice-présidents	1 fois par mois
Rencontre avec les syndicats du personnel	Selon les besoins

Lexique

ADEME
Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie. Ses missions sont de susciter, animer, coordonner, faciliter ou réaliser des opérations ayant pour objet la protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie.

DAE
Déchets d'Activités Economiques, assimilables aux déchets ménagers mais produits par les secteurs artisanaux, commerciaux et industriels du territoire.

DASRI
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux. Ce sont les déchets des hôpitaux, cliniques, professionnels de santé et des particuliers.

DDS
Les «déchets diffus spécifiques» sont des déchets ménagers susceptibles de contenir un ou plusieurs produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et/ou l'environnement

Déchets ultimes
Est ultime, un déchet résultant ou non du traitement d'un déchet qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques actuelles, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux.

DEEE ou D3E
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques. Les DEEE regroupent les petits appareils ménagers (sèche-cheveux, radio, console de jeux...), les gros électroménagers (lave-linge, cuisinière, frigidaire...) et les écrans (téléviseur, ordinateur...).

Dioxines
Ce sont des composés chimiques organiques provenant d'un processus de combustion (production de chlore et de composés chlorés, incinération des déchets, sidérurgie, fabrication d'herbicides et pesticides, chauffage domestique...) et ayant un effet cancérigène et mutagène sur l'homme. Les molécules sont dites lipophiles et se dissolvent dans les graisses (le lait par exemple), d'où un risque de contamination par voie alimentaire.

DMA
Déchets Ménagers et Assimilés. Ils comprennent les ordures ménagères résiduelles, les emballages ménagers recyclables et les déchets collectés en déchetteries

DREAL
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Elle joue notamment un véritable rôle de «police de l'environnement» auprès des installations classées pour la protection de l'environnement. Elle agit pour le compte de l'Etat.

ISDD
Installation de Stockage des Déchets Dangereux. L'enfouissement des REFIOM, notamment, est effectué dans des alvéoles étanches pour éviter toute infiltration d'eau de pluie et donc de pollution.

ISDI
Installation de Stockage de Déchets Inertes. Il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement qui réceptionne des déchets inertes en vue de les éliminer par enfouissement ou comblement sur site. Le SICTOM possède une ISDI à Gannat, à côté de la déchetterie.

ISDND
Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux. Il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement qui élimine des déchets non dangereux par enfouissement.

Métaux lourds
Les métaux lourds possèdent un numéro atomique élevé. Les plus courants et plus dangereux sont le mercure, le plomb, le cadmium, le chrome, le cuivre et le zinc. Ceux-ci s'accumulent dans les organismes vivants et peuvent ainsi contaminer l'ensemble d'une chaîne alimentaire. Ils sont généralement cancérigènes.

OMA
Ordures Ménagères et Assimilées. Elles comprennent les ordures ménagères résiduelles et les emballages ménagers recyclables.

OMR
Ordures Ménagères Résiduelles. Désigne la part des déchets qui reste après la collecte sélective des emballages.

Redevance spéciale
La redevance spéciale (RS) correspond au paiement, par les producteurs de déchets non ménagers, de la prestation de collecte et de traitement de leurs déchets.

REFIOM
Ce sont les résidus de l'épuration des fumées issus de l'incinération des ordures ménagères. Ils intègrent les cendres volantes (particules fines entraînées par les gaz de combustion et arrêtées par les systèmes de dépoussiérage).

REP
Responsabilité Elargie du Producteur. Le principe de la REP est une application du principe « pollueur-payeur », en effet le producteur est responsable de la gestion de son produit en fin de vie. Ce fonctionnement incite donc le producteur à favoriser la prévention, afin de réduire le coût de collecte, valorisation et d'élimination de son produit. Il est, en effet, encouragé à réduire le coût de la valorisation de ces produits une fois mis au rebut.

SICTOM
Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères.

UVE
Unité de Valorisation Energétique

POUR VOS PRODUITS CHIMIQUES USAGÉS

DIRECTION LE POINT DE COLLECTE



DÉCHETS DES PRODUITS **DE BRICOLAGE ET DÉCORATION**



DÉCHETS DES PRODUITS **D'ENTRETIEN MAISON**



DÉCHETS DES PRODUITS **D'ENTRETIEN VÉHICULE**



DÉCHETS DES PRODUITS **D'ENTRETIEN PISCINE**



DÉCHETS DES PRODUITS **DU JARDINAGE**



DÉCHETS DES PRODUITS **DE CHAUFFAGE, CHEMINÉE ET BARBECUE**



OUTILLAGES DU PEINTRE USAGÉS



DÉCOUVREZ TOUS LES POINTS DE COLLECTE ET LES DÉCHETTERIES SUR :

www.ecodds.com

ECO DDS

SOCIÉTÉ À BUT NON LUCRATIF RÉALISATION DANS LE TRAITEMENT DES DÉCHETS CHIMIQUES

www.ecodds.com